

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
18 novembre 2010

GAMA : CARRIERE DE LUZAN :

- NOUVEAU PROJET D'EXTRACTION DU SITE
- PROPOSITION DE REAMENAGEMENT
- DEMANDE D'ALIENATION DU CHEMIN DE BRANENS (SECTION TRAVERSANT LE CHANTIER)

NOUVEAU PROJET D'EXTRACTION SITE « AU TREMA »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité est favorable au projet de la société GAMA d'étendre son activité d'extraction – secteur TREMA – vers le côté sud-est du site, à proximité de l'autoroute.

PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DU SITE « AU TREMA »

Le plan retraçant le projet d'aménagement du site situé au Tréma est distribué aux conseillers qui sont invités à donner leur avis et à émettre des suggestions.

Après discussion, il est décidé de demander, notamment, de créer : un parking ombragé, un cheminement tout autour du plan d'eau, un parcours de santé, une aire de pique-nique.

ALIENATION PARCELLE ZD21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la vente à la société GAMA de la parcelle cadastrée section ZD, n°21 d'une superficie de 3 230 m² pour l'euro symbolique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction. Les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

SYDEC : IMPLANTATION D'UN POINT LUMINEUX AVENUE DE LA GARE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet tel que décrit ci-dessous, pour une participation communale totale de 1 065 euros, le paiement s'effectuera sur fonds libres.

→ mise en place d'un point lumineux supplémentaire, avenue de la gare.

Montant estimatif TTC	4 656 euros
TVA pré financée par le SYDEC	716 euros
Montant HT	3 940 euros
Subventions apportées par le SYDEC	2 875 euros
Participation communale	1 065 euros

SYDEC : STADE DE FOOTBALL – ROUTE DE RENUNG

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet tel que décrit ci-dessous, pour une participation communale totale de 2 622 euros, le paiement s'effectuera sur fonds libres.

→ réalisation d'un micro-pieux pour un des poteaux.

- Confection d'un micro-pieux pour un massif
- Fourniture et mise en œuvre du béton

Montant estimatif TTC	9 116 euros
TVA pré financée par le SYDEC	1 403 euros
Montant HT	7 713 euros
Subventions apportées par le SYDEC	5 090 euros
Participation communale	2 622 euros

DEMANDES DE SUBVENTIONS

I - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : l'octroi des subventions suivantes :

- Atelier Loisirs et Créations : subvention de fonctionnement 2010 : 305 €
- Association de Gymnastique : subvention de fonctionnement 2010 : 305 €

Et les virements de crédits afférents.

II - Pas de suite favorable aux demandes de subventions formulées par : l'Association des Producteurs de Lait Indépendants des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (APLI 64-40) ; l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) ; l'UNICEF, et l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

INFORMATIONS – DIVERS

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 2158 – autres installations, matériel et outillage techniques – opérations non individualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants :

<u>Article 2151</u> – dépenses – réseaux de voirie - opérations non individualisées :	- 1 000 €
<u>Article 2158</u> – dépenses – autres installations, matériel et outillage techniques – opérations non individualisées :	+ 1 000 €

CONCESSION CIMETIERE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour prendre en charge les frais de timbre et d'enregistrement liés à la rétrocession de la concession RAGUENEAU.

A65 – RETABLISSEMENT DES CARREFOURS : ROUTE DE MOLES ET ROUTE DES PALOUMAYRES

Monsieur le Maire fait part des aménagements (qui restent très limités) que les services de voirie compétents ont accepté de réaliser, après une visite sur les lieux.

ACQUISITION DE MATERIELS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat du marché relatif à l'acquisition d'un tracteur, d'un chargeur, d'une faucheuse et d'une balayeuse d'une part et de l'acquisition d'une remorque d'autre part.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe que l'Agence Adour Garonne a octroyé la somme de 6 348 € au titre de la prime d'aide à la performance épuratoire. Cette somme sera versée sur le budget annexe assainissement.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Michel AGEZ a fait valoir ses droits à la retraite, il sera remplacé par Madame Monique DUPOUY (dont le temps de travail passe de 3h à 35h/semaine), à compter du 01/12/2010.

Monsieur David DUVIAU est en cours de formation : permis « super lourd », il suivra celle relative au permis « transport en commun » début 2011.

TELETHON 2010

Une randonnée pédestre sera organisée (2 circuits possibles), le samedi 4 décembre. Inscriptions sur la place dès 13h30, pour un départ à 14h.

REPAS CCAS

Le repas organisé par le CCAS pour des personnes âgées de 60 ans et plus aura lieu le samedi 8 janvier 2011. Le service sera assuré par les conseillers municipaux.

VŒUX 2011

La cérémonie des vœux se déroulera le samedi 22 janvier 2011, à la salle des fêtes, à 19 heures.

DIVERS

- La CAF a transmis son rapport d'activité 2009.
- RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a créé un nouveau service d'informations et de mesures sur les champs magnétiques.
- Fiscalité départementale : réception en mairie d'un document établi par les élus UMP et Nouveau Centre du Conseil Général relatif à la fiscalité départementale.
- Monsieur le Maire informe qu'en raison de leur nature, les travaux de busage de la rue de Mougnette ne peuvent pas bénéficier d'un subventionnement au titre des amendes de police.
- Busage rue de Mougnette : le devis de l'entreprise TOLLIS a été accepté, pour un montant de 25 093,44 € TTC.
- Télévision numérique : un dossier sur le passage à la télévision tout numérique est distribué aux conseillers. Ce passage sera effectif dans la nuit du 28 au 29 mars 2011.
- Monsieur le Maire fait part de la demande formulée par Madame Françoise COULON. Orthophoniste nouvellement installée sur la commune au 3, rue de Navarre, Madame COULON demande s'il serait possible d'améliorer l'éclairage public et de créer un passage pour piétons dans cette zone. Cette demande va être étudiée avec les services compétents.
- Information est donnée sur la Fondation Sociétariat de la Banque Populaire du Sud Ouest, qui récompense des initiatives prises par des particuliers ou des associations dans les trois domaines suivants : valorisation du patrimoine ; protection de l'environnement, solidarité et qualité de vie.
- Les cartes postales adressées par Monsieur et Madame DUBAQUIER et Monsieur et Madame TRIGEARD circulent parmi les conseillers.
- DICRIM : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est distribué aux conseillers. Il sera également joint au journal municipal qui sera distribué cette fin d'année.
- Les conseillers mettent au point la réalisation du journal municipal 2010. Une réunion de la commission animation est fixée au 4 décembre, 10h30.
- Accident de travail de Ludovic DUPOUY (juillet 2008) : dossier toujours en cours d'instruction : l'inspection du travail demande des précisions.
- Foire 2010 – vide-grenier : Madame Rolande BESSEDE, fait le point. La météo ayant été calamiteuse, il a été décidé de rembourser les personnes qui avaient réglé leur inscription avant la manifestation.
- SYDEC – ECLAIRAGE PUBLIC : Monsieur Eric ZAMPROGNA (Maire-adjoint) informe que toutes les lampes « mercure » devront être remplacées pour 2015. 25% de la dépense sera à la charge de la commune.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 22 novembre 2010.

Le Maire,
Francis DESBLANCS